CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E179182** **VALABLE JUSQU'AU** **17/11/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2018

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 2018B00708

Siret : 842 677 866 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 62159/C

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F71768N1247000/001 536344/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F71768N1247000/001 536344/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : SCHROEDER ET JACKSON

48 RUE JEAN MERMOZ
48 A 50
59920 QUIEVRECHAIN

Téléphone : 03 27 45 41 01 **Fax :** 03 27 45 49 81

Portable : 07 81 86 36 74

Responsabilité légale :
BOULIEZ LAURENT DIRECTEUR GÉNÉRAL / JACKSON WILLIAM DONALD PRÉSIDENT

Site Internet : www.schroederjackson-chauffage.fr

E-mail : don.jackson59@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 146 508 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	1	22/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2026 11:54

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.